

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 8 février 2016 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère et du Rhône auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes

NOR : AFSS1630051A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de la Drôme auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes:

Sur désignation de la CGT

M. MESSAOUDI (Brahim), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. PLANTIER (Jean-Michel).

M. DESLYS (Richard), en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. MESSAOUDI (Brahim).

Sont nommé(e)s membres du conseil départemental de la Haute-Savoie auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes:

Sur désignation de FO

M. RENAUD (Stéphane), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de Mme ROMERO (Violette).

Mme ROMERO (Violette), en qualité de conseillère suppléante, en remplacement de M. RENAUD (Stéphane).

Est nommé membre du conseil départemental de l'Isère auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes:

Sur désignation de la CGPME

M. MACCARI (Philippe), en qualité de conseiller suppléant, représentant des travailleurs indépendants.

Est nommé membre du conseil départemental du Rhône auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Rhône-Alpes :

Sur désignation de la CGPME

M. BEAUCHAMP (Éric), en qualité de conseiller titulaire, représentant des travailleurs indépendants, en remplacement de M. COCHET (Christian).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 février 2016.

Pour les ministres et par délégation :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET